

2pointzero
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Bâtiment Lumen, 11 Rue des Paluds, 34110 FRONTIGNAN
Société en cours de constitution laquelle sera immatriculée auprès du registre
du commerce et des sociétés de Montpellier

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Bernard BEL,**
Né le 9 décembre 1959 à AUTUN (71400)
De nationalité française,
Demeurant à LATTES (34970), 13 avenue de Lattara, Le maurin Centre C81
Célibataire ainsi qu'il le déclare,
Résident au sens de la réglementation fiscale
- **WYGI**
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 €,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le
numéro 993 597 079, dont le siège social est sis à FRONTIGNAN (34110),
Bâtiment Lumen, 11 rue des paluds,
Représentée par son Président Monsieur Jean-Marc FARRE et son Directeur
Général Monsieur Terry DI ISERNIA,

Agissant en qualité d'actionnaires de la Société 2.0, se sont réunis pour désigner d'un commun accord le Président et le Directeur Général de la société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU PRESIDENT – POUVOIRS ET REMUNERATION

A- Nomination du Président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

La société dénommée « WYGI »

Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 €,
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 993 597 079, dont le siège social est sis à FRONTIGNAN (34110), Bâtiment Lumen, 11 rue des paluds,

Représentée par son Président Monsieur Jean-Marc FARRE,

pour une durée indéterminée, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

B – Pouvoirs du Président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

C – Rémunération du Président

Le Président ne sera pas rémunéré sauf décision ultérieure des associés.

Toutefois, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

II - NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL – POUVOIRS ET REMUNERATION

A– Nomination du Directeur Général

Les soussignés nomment en qualité de Directeur Général de la société :

Monsieur Bernard BEL,

Né le 9 décembre 1959 à AUTUN (71400)

De nationalité française,

Demeurant à LATTES (34970), 13 avenue de Lattara, Le maurin Centre C81

pour une durée indéterminée, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

B – Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

C – Rémunération du Directeur Général

Le Directeur Général ne sera pas rémunéré sauf décision ultérieure des associés.

Toutefois, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

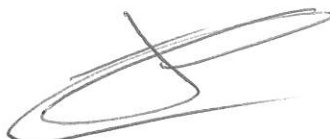
Fait à FRONTIGNAN.....
Le 17.03.2026.....

En autant d'exemplaires originaux que nécessaire,

Pour la société WYGI,
Monsieur Terry Di ISERNIA



Monsieur Jean-Marc FARRE



Monsieur Bernard BEL,

